



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 juillet 2015
Relais de L'Espinas, St Andéol de Clerguemort**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Yves COMMANDRÉ

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ;

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Murielle DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Dominique MOLINES a donné procuration à Gilbert ROURE ; Stéphan MAURIN a donné procuration à Alain JAFFARD ; Matthias CORNEVAUX a donné procuration à Yves COMMANDRÉ

Excusés : François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ;

Autres personnes présentes à la réunion : Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

Jean Claude DAUTRY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. ATCC : Désignation de représentant – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Pour faire suite à son adhésion à l'Association Territoriale Causses Cévennes, la communauté de communes doit désigner, pour le comité de programmation, 2 représentants titulaires et 2 suppléants parmi les élus du conseil d'administration de l'ATCC.

Jean Pierre ALLIER et Camille LECAT sont nommés titulaires
Stéphan MAURIN et Alain JAFFARD sont nommés suppléants

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Ouverture de compte bancaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans le cadre du fonctionnement du service de cyberbase une régie de recettes a été mise en place. L'agent «régisseur» peut ainsi encaisser les sommes dues et les déposer à la trésorerie de Florac par un dépôt d'espèce à la Poste. Malheureusement, depuis le début du mois de juillet, les services de la poste n'acceptent plus de tels dépôts. La première solution est d'autoriser le régisseur à descendre à la trésorerie de Florac pour effectuer ces dépôts. Cette solution est peu satisfaisante, car elle génère une insécurité pour l'agent qui transporte sous sa responsabilité les liquidités, des frais de déplacement et puise sur le temps de travail. Par dérogation de la DGFIP, il est proposé l'ouverture d'un compte bancaire à la poste pour réaliser les dépôts d'espèces de la régie de la cyberbase.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sentiers de randonnées : Inscription au PDESI – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors des travaux d'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), et sur proposition de la communauté de communes, la commission technique randonnée-neige avait porté un avis favorable à l'inscription des sentiers de petite randonnée de l'Aves et du Gasbiel dans ce schéma. Pour finaliser l'inscription de deux sentiers PR du territoire communautaire dans le PDESI, il est proposé de remplacer le sentier de l'Aves, qui est situé hors périmètre communautaire, par celui de Tras Lou Serre et d'autoriser le président à signer la convention de partenariat afférente avec le Département de la Lozère.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ZAE Masméjean : Lancement 2° tranche – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Pour compléter l'aménagement de la ZAE de Masméjean, le Président informe que la Direction Départementale des Territoires est en charge d'un rapport de conseil amont. Afin d'inscrire cette opération dans le Contrat Territorial - Lozère 2020, il est proposé au conseil de lancer l'aménagement d'un lot supplémentaire pour une activité artisanale ainsi que deux lots d'habitation, et d'autoriser le président à demander les subventions nécessaires au financement de l'opération.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'il peut avoir, Matthias CORNEVAUX, représenté par Yves COMMANDRÉ ne prend pas part au débat et vote qui suit.

13 VOIX POUR 1 ABSTENTION, ADOPTÉ

5. Budget annexe de Masméjean : DM n°1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Suite à une erreur matérielle d'imputation, le Président propose d'établir une décision modificative au budget annexe de la ZAE de Masméjean pour l'exercice 2015.

Section d'Investissement - Dépenses :

Article 2041512 - Subvention d'équipement versée 041 Opération patrimoniale	- 1 100.00
Article 2041512 - Subvention d'équipement versée 000 Opération non individualisée	1 100.00

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Presbytère de Fraissinet de Lozère : Attribution de la maîtrise d'œuvre – rapporteur Alain JAFFARD

Vu les différentes propositions transmises, la commission des marchés, réunie le 23 juillet 2015, a étudié l'ensemble des dossiers réceptionnés. La proposition du groupement Atelier Bessin Sebelin - JL Brunel a été retenue par la commission des marchés suivant le classement des offres du rapport d'analyse. Le Président propose à l'assemblée de retenir le groupement Atelier Bessin Sebelin - JL Brunel – 48000 MENDE comme maître d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère, sous réserve que les candidats de ce groupement présentent les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'article 5.2 du règlement de consultation.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Construction d'une caserne de gendarmerie : Avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à l'Atelier Bessin-Sebelin – 48000 MENDE. Il présente la nécessité d'établir un avenant pour fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre suivant l'article 5 de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Hameau de l'Espinassas : Inauguration – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que l'inauguration de l'opération de construction d'un hangar, réhabilitation d'un bâtiment et création d'un sentier se déroulera le 26 septembre 2015 à partir de 11 heures. La Communauté de Communes réalisera et expédiera, en partenariat avec les ABPS et la préfecture, les cartons d'invitations. Elle prendra en charge le cocktail d'après discours. Les ABPS s'occuperont du repas du soir.

9. Extension du périmètre communautaire – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle qu'au cours de ces dernières années, la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère s'est dotée de moyens pour mener à bien les compétences qui lui ont été transférées et les 5 communes membres ont ainsi pu développer davantage les actions d'intérêt communautaire. Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la Communauté de Communes, que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également la commune de Vialas, voisine de ce périmètre. Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la commune de Vialas souhaite adhérer à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère et a fait parvenir au Président la délibération de son Conseil Municipal en date du 28 mars 2015 se prononçant dans ce sens. Considérant les arguments de la municipalité de Vialas :

- Souhait de s'intégrer dans les projets de développement et de structuration du territoire de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour faire valoir ses spécificités, les préserver et les développer.
- Commentaires émis par les citoyens, recueillis lors d'une réunion publique organisée sur cette thématique et au cours de la consultation des citoyens réalisée via un blog spécifique ainsi qu'un registre en mairie.

Le Président précise que la commune de Vialas est adhérente à la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes et qu'à ce titre elle a demandé son retrait. Il propose à l'assemblée d'accepter la demande d'adhésion à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère de la commune de Vialas au 1er janvier 2016.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Pays Cévennes : Retrait de la CCCML – rapporteur Jean Pierre ALLIER

La Président rappelle que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère se substitue de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat Mixte Pays Cévennes. Celui-ci a décidé de :

- suspendre l'exploitation du réseau hertzien à partir du 23 juillet 2015
- retirer de ses compétences la collecte et reversement de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2016

La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère adhère au Syndicat Mixte Pays Cévennes pour les actions d'exploitation du réseau hertzien, de collecte et reversement de la taxe de séjour, de Schéma de Cohérence Territoriale et de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il précise que dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère envisage de fusionner avec un autre EPCI portant la compétence de Spanc et à court terme de PLUI.

Pour ces raisons, il est proposé au conseil de valider le retrait de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère du Syndicat Mixte Pays Cévennes à partir du 31/12/2015.

14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. État d'avancement des projets en cours

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le groupement de proximité de gendarmerie devrait déménager en septembre. L'inauguration est prévue pour les mois de septembre ou octobre. La SA HML Lozère Habitations sa demandé à la CCCML de garantir l'emprunt qu'elle réalise pour cette opération. Cette garantie pouvant peser sur les opérations financières de la collectivité, l'assemblée n'est pas favorable.

PLUI : Camille LEACT rappelle que St Frézal de Ventalon est en Plan d'Occupation des Sols (POS), St Andéol de Clerguemort et St Maurice de Ventalon en RNU. Vu que le territoire est en mouvance, que la compétence deviendra obligatoire en mars 2017, il est pertinent de faire un PLUI à l'échelle communautaire. Jean Pierre ALLIER rappelle que Fraissinet de Lozère est en fin de PLU. Si la CCCML prend la compétence, la commune devra relancer son PLU. Il serait pertinent que les St Andéol de Clerguemort, St Frézal de Ventalon et Vialas se mutualisent sur un groupement de commande. Ce point pourrait être reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Contrat Territorial : Le président rappelle que les fiches projet sont à déposer le 26 août 2015 à la CCCML.

Atelier Relais : Alain Ventura demande à ce qu'une étude soit lancée avant la fin 2015.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 10.